

Impôt sur le revenu—Loi

Je ne crois pas que l'adoption de ce projet de loi favorise les intérêts supérieurs des contribuables du Canada. Il n'est pas dans les intérêts bien compris des agriculteurs du pays, et c'est pourquoi je ne peux l'appuyer sous sa forme simple.

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, je désire parler de la motion du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) que je comprends très bien et que je trouve très à propos. Je connais les problèmes que crée l'article 31 de la loi de l'impôt pour le revenu d'un grand nombre de Canadiens qui font l'effort supplémentaire d'essayer de constituer une entreprise dans le secteur agricole.

La motion propose que l'on envisage l'abrogation de l'article 31. C'est là une initiative heureuse de la part du député et je pense qu'elle fait clairement ressortir que de ce côté-ci de la Chambre, nous n'essayons pas de faciliter la tâche des riches qui essaient d'échapper à l'impôt. Nous essayons simplement de donner des possibilités à ceux qui désirent devenir agriculteurs.

Dans la région où j'habite, qui fait partie de la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, le prix de la terre est extrêmement élevé. Financièrement, il est très difficile de lancer ce genre d'entreprise. Il n'y a pourtant pas d'autres moyens, à moins que l'on ne soit né riche. La plupart des gens qui veulent se livrer à l'agriculture sont nés dans la pauvreté, comme la plupart d'entre nous.

Dans notre ferme, il y avait un jeune homme qui conduisait un camion tout dégingué et désirait se lancer dans l'industrie laitière. Il n'aurait jamais été en mesure d'y parvenir si l'on n'avait pas adopté une certaine forme d'imposition raisonnable. Si l'article 31 reste dans la loi, cet homme aura réellement des difficultés.

Le député de Brandon-Souris (M. Clark) a mentionné la question des emplois. Si une personne quitte son travail pour exploiter la terre, elle libère un emploi. L'absence d'emplois est le plus gros problème du Canada aujourd'hui. Il n'y en a pas, que ce soit pour les jeunes, les vieux, ou qui que ce soit d'autre.

• (1750)

Dans le discours du budget, le gouvernement a promis de repenser l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Qu'a-t-il fait? Absolument rien. Le voici qui se prétend le défenseur de la minorité—des petits exploitants et de tout ce que vous voudrez. Mais de qui se préoccupe-t-il? Des chefs de grandes entreprises. L'allocution la plus invraisemblable que j'ai entendue à la Chambre est celle qu'a prononcée le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Il n'a même pas traité du sujet. Il n'a pas parlé du petit exploitant. Je ne sais de quoi il traitait, mais il a parlé de l'Amazone et du Brésil.

La question à l'étude est importante. De nos jours, on ne devient pas agriculteur de la même façon qu'autrefois. La situation a totalement changé. Les personnes âgées qui doivent prendre leur retraite ne peuvent plus donner leur exploitation agricole à leurs enfants. Ceux-ci doivent acheter l'exploitation familiale afin que les anciens puissent garder un niveau de vie raisonnable. La plupart du temps, les jeunes doivent se trouver un autre emploi en plus de s'occuper de leur exploitation agricole. Il a été prouvé maintes et maintes fois que la seule façon

d'arriver pour eux est de combiner un emploi à l'extérieur avec leurs occupations agricoles de tous les jours.

Je crois que le gouvernement a des responsabilités à assumer envers les Canadiens et envers ceux qui tentent de se lancer dans de petites entreprises agricoles. Si nous n'étudions pas sérieusement la mesure présentée par le député de Fraser Valley-Ouest, nous n'arriverons à rien.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je n'ai aucun remords à faire échouer cette mesure. Je ne serais pas dans les mêmes dispositions si la motion réclamait des changements qui feraient en sorte que les petits exploitants agricoles ou les exploitants à temps partiel soient mieux partagés et puissent survivre. Mais ce n'est pas ce que propose la mesure. Elle propose d'abolir l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Ainsi, tous ceux qui achèteraient une ferme ou un terrain auraient droit à un amortissement d'impôts. Ils n'auraient pas du tout besoin de s'intéresser réellement à l'agriculture.

L'un des aspects de la proposition qui me tracasse, c'est la régularité avec laquelle le parti conservateur, ces derniers mois, dans nos délibérations, s'est soucié de ceux qui ne paient pas d'impôts. Il faudrait être aux petits soins pour eux! Je puis dire en toute sincérité que depuis trois ou quatre mois, les salariés de ma région dont les impôts sont déduits à la source s'inquiètent fort d'être tenus de payer de plus en plus d'impôts si d'autres contribuables découvrent de nouveaux moyens de ne pas en payer. Je crois donc que l'abolition de l'article 31 est une façon pour certains d'échapper à leurs obligations et d'alourdir la charge des autres contribuables.

Au jeu des impôts, personne ne gagne. Si des secteurs de notre société ne paient pas leur juste part, alors les salariés qui paient leurs impôts à la source devront payer davantage. Je crois que les gens de Thunder Bay et d'Atikokan ainsi que de la région entre les deux commencent à s'agiter à la pensée que le régime fiscal comporte cette grave injustice. Cette mesure est une des façons de rendre le régime injuste.

Que faire? Ces conservateurs parlent du terrible déficit et de leur intention de le réduire. Que font-ils? Ils proposent de permettre à tout le monde d'acheter une ferme, d'en disposer comme ils l'entendent et d'amortir les pertes. Ils le font sans le moindre scrupule. L'agriculture ne les intéresse pas. Ce genre de mesure entraîne, entre autres conséquences, comme on a pu le vérifier aux États-Unis, celle d'accroître la valeur des terres agricoles et de les livrer à ceux qui ne veulent s'en servir que pour bénéficier de privilèges fiscaux. Ils ne se soucient pas du tout de la production alimentaire dont nous avons besoin. Voilà ce qui arrive.

Je sais qu'un problème se pose. L'article 31 est toutefois là pour le résoudre. Si les conservateurs avaient présenté un amendement ou suggéré une façon de résoudre le problème de celui qui doit travailler 35 à 40 heures par semaine pour financer son exploitation, qui veut faire de l'agriculture, qui a besoin d'aide et qui a des raisons légitimes de se plaindre, nous aurions été certainement d'accord pour modifier l'article 31 à cet égard. Il faudrait s'attaquer à ce problème particulier . . .